



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil d'Administration du 22/03/2023

Sous la Présidence de M. HERMENT

Nombre de membres 11

Etaient présents : 7 membres – 1 procuration : 8 votants

33/2023

Exécution du budget 2022 : affectation des résultats

Le Président expose :

Résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	9 202.31
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	222 832.65

C Résultat à affecter (A+B)	232 034.96
------------------------------------	------------

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0,00
------------------------------	------

R001 (excédent de financement)	106 883.35
--------------------------------	------------

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0,00
-----------------------	------

Excédent de financement	0,00
-------------------------	------

F Besoin de financement	0,00
-------------------------	------

AFFECTATION (C)

- | | |
|---|------------|
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | 0,00 |
| 2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement | 0,00 |
| 3) Report en fonctionnement R002 | 232 034.96 |

Le Conseil d'Administration, après délibération,

Vu les résultats d'exploitation et d'investissement dégagés au compte administratif de l'exercice 2022,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2022 s'élevant à 232 034.96 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 232 034.96 € du budget primitif 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

Le directeur de la RIT

Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT

Marcel HERMENT

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le : 12/04/2023